



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 16 décembre 2015** à compter de **19 h 00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Sont également présents :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 16 décembre 2015

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Adoption du procès-verbal du 18 novembre 2015

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 décembre 2015 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Désignation du signataire des certificats d'immatriculation des véhicules de la régie

4.2 Désignation du représentant de la régie pour le Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec

4.3 Adjudication de contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux véhiculaires (Appel d'offres SP2015-003)

4.4 Adjudication de contrat pour la fourniture d'armes de service et d'accessoires pour armes de support. (Appel d'offres SP2015-004)



- 4.5 Adjudication de contrat pour les travaux d'aménagement de deux bureaux administratifs et d'une cuisine (Appel d'offres SP2015-006)
- 4.6 Affectation de surplus pour le remplacement du système téléphonique
- 4.7 Mise en place de la structure organisationnelle de la régie de police du Lac des Deux-Montagnes / versement d'une prime / autorisation

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 9.1 Levée de la séance du 16 décembre 2015



2015-12-066

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

2015-12-067

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2015, tels que déposé.

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 décembre 2015 totalisent un montant de 288 909,95 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 182 288,74 \$ pour la période du 17 novembre au 16 décembre 2015;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 décembre 2015 au montant de 288 909,95 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 17 novembre au 16 décembre 2015 au montant de 182 288,74 \$.

2015-12-068

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



4. RÉSOLUTIONS

4.1 DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE LA RÉGIE

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER monsieur Alain Simoneau à signer à titre de représentant de la Régie les certificats d'immatriculation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'ensemble des véhicules de la Régie.

2015-12-069

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF REQUIS PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie de se conformer au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE DÉSIGNER monsieur Denis Racicot, directeur adjoint ou en son absence, monsieur Alain Simoneau, directeur, à titre de représentant de la Régie pour le Programme d'entretien préventif de la SAAQ et à cet effet, de signer pour et au nom de la Régie tous les documents y afférents.

2015-12-070

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TERMINAUX VÉHICULAIRES (APPEL D'OFFRES SP2015-003)

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de terminaux véhiculaires pour des véhicules de sa flotte automobile (Appel d'offres SP2015-003);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	PES CANADA	CYBERKAR SYSTEMS	911 PRO
Prix (sans options) après taxes	74 462,41 \$	82 014,12 \$	75 836,54 \$
Options (après taxes)			
Configuration	6 783,53 \$	17 097,58 \$	7 795,31 \$
Contrat de service An 1	2 759,40 \$	14 680,07 \$	6 346,62 \$
Contrat de service An 2	3 449,25 \$	14 680,07 \$	8 072,08 \$
Contrat de service An 3	4 024,14 \$	14 680,07 \$	9 816,51 \$
Prix (avec options) après taxes	91 478,73 \$	143 151,91 \$	107 867,06 \$
Statut	Conforme	Conforme	Conforme

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, et de monsieur Alain Simoneau, directeur, datées du 14 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux véhiculaires à PES CANADA, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 91 478,73 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2015-003. Le contrat est à prix forfaitaire.

2015-12-071

La présente dépense est assumée à même la réserve des produits de la criminalité dont dispose la régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.4 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ARMES DE SERVICES ET D'ACCESSOIRES POUR ARMES DE SUPPORT (APPEL D'OFFRES SP2015-004)

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'armes de service et d'accessoires pour armes de support (Appel d'offres SP2015-004);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	KORTH GROUP	RAMPART CORP
Glock	28 444,32 \$	29 394,90 \$
Chargeurs	1 204,10 \$	1 204,10 \$
Équipements	n/a	23 989,71 \$
Sous-total	29 648,42 \$	54 588,71 \$
Taxes	1 482,42 \$	2 729,44 \$
Total après taxes	31 130,84 \$	57 318,15 \$
Statut	Non conforme	Conforme

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, et de monsieur Alain Simoneau, directeur, datées du 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la régie disposera de surplus au terme de la fin de l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

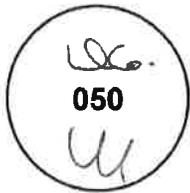
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'armes de service et d'accessoires pour armes de support à RAMPART CORP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 57 318,15 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2015-004.

QUE le conseil d'administration de la régie autorise l'affectation d'une somme de 57 318,15 \$ à même le surplus pour l'exercice financier 2015 pour l'acquisition de ces armes de service et accessoires pour armes de support.

2015-12-072

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.5 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX BUREAUX ET D'UNE CUISINETTE (APPEL D'OFFRES SP2015-006)

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'aménagement de deux bureaux et d'une cuisinette (Appel d'offres SP2015-006);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Renotech PGP Inc	Désaulniers Constructions Inc.	DVA Construction inc.
Montant avant taxes	49 300,00 \$	46 000,00 \$	47 800,00 \$
Taxes	7 382,68 \$	6 888,50 \$	7 158,05 \$
Montant après taxes	56 682,68 \$	52 888,50 \$	54 958,05 \$
Statut	Conforme	Conforme	Conforme

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, et de monsieur Alain Simoneau, directeur, datées du 15 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la régie disposera de surplus au terme de la fin de l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'ACCORDER le contrat pour l'aménagement de deux bureaux et d'une cuisinette à Désaulniers Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 52 888,50 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2015-006.

QUE le conseil d'administration de la régie autorise l'affectation d'une somme de 52 888,50 \$ à même le surplus pour l'exercice financier 2015 pour l'aménagement de ces deux bureaux et de cette cuisinette.

2015-12-073

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.6 AFFECTATION DE SURPLUS POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a demandé à trois fournisseurs de déposer des offres de services pour remplacer le système téléphonique actuel;

CONSIDÉRANT qu'en date de ce jour seulement deux des trois fournisseurs ont déposé leurs offres de services;

CONSIDÉRANT que la régie disposera de surplus au terme de la fin de l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QUE le conseil d'administration de la régie autorise l'affectation d'une somme maximale de 17 000 \$ à même le surplus pour l'exercice financier 2015 pour l'acquisition d'un système de téléphonie d'affaires.

2015-12-074

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES / VERSEMENT D'UNE PRIME / AUTORISATION

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Lemelin agit à titre de directeur administratif de la régie de police du Lac des Deux-Montagnes depuis le 17 novembre 2014;

ATTENDU QUE le décret constituant la régie a été approuvé le 13 juin 2015;

ATTENDU QUE la mise en place de la structure organisationnelle de la régie a occasionné une charge de travail supplémentaire pour le directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE le conseil d'administration de la régie autorise un versement unique d'une prime au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) au directeur administratif, cette prime lui étant consentie en compensation pour le surcroît de travail occasionné par la mise en place de la structure organisationnelle de la régie.



QUE le conseil d'administration de la régie autorise également à verser rétroactivement, une augmentation du salaire du directeur administratif de la façon suivante :

- 1 % du salaire au 1^{er} janvier 2015
- 1 % du salaire au 1^{er} juin 2015

2015-12-075

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2015-12-076

QU'à 20 h 20, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Gravel
Monsieur Denis Gravel
président

Yvon Lemelin
Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier